

le déficit budgétaire par rapport à celui de cette année-ci. Je ne parle pas ici d'épargne, mais de notre objectif quant à une politique budgétaire. Comme je l'ai dit, nous nous proposons de réduire considérablement le déficit budgétaire au cours de la prochaine année financière. Des points de vue tant financier qu'économique une telle disposition s'imposera l'an prochain à moins que les perspectives économiques ne changent beaucoup. Nous viserons à établir au moins l'équilibre entre les recettes et les dépenses du gouvernement fédéral en fonction des comptes nationaux. Une telle mesure s'impose si nous voulons appliquer à l'économie les restrictions requises pour contrôler l'inflation actuelle des prix et des coûts.

Je doute, toutefois, que même l'initiative la plus déterminée de la part du gouvernement fédéral suffise en soi à enrayer les hausses inflationnistes actuelles des prix et des coûts. Je suis persuadé que les gouvernements provinciaux feront un effort semblable, grâce aux consultations que nous avons avec eux. Je tiens à rappeler à la Chambre que les gouvernements provinciaux et municipaux ont dépensé et emprunté à un rythme plus élevé que celui du gouvernement fédéral cette année, et plus encore l'an passé. Une fois que le gouvernement et le Parlement canadiens ont pris les initiatives fiscales qui s'imposent, il me semble qu'elles devraient être appuyées par une campagne déterminée afin de réduire sensiblement, par des mesures volontaires, le taux d'accroissement des prix et des coûts—y compris les réglemens relatifs aux salaires. Je sais que cela sera extrêmement difficile dans une économie comme la nôtre, si exposée aux influences extérieures. Dans l'inter valle, j'espère que les groupes industriels et ouvriers réfléchiront, et discuteront entre eux et avec les gouvernements de la meilleure façon d'organiser une campagne visant à maintenir la position concurrentielle de notre pays dans le monde.

Nous devons de toute nécessité freiner nos demandes sur le marché des capitaux. Il est essentiel que l'an prochain, les emprunts du gouvernement—sauf pour ce qu'il nous faudra peut-être de temps à autre pour des fins d'échange—restent en deçà du montant total que nous empruntons pendant l'année financière en cours. Pour atteindre cet objectif, il faudra diminuer certains de nos prêts, par exemple les prêts au titre du logement qui pourraient être obtenus sur le marché. Les budgets d'immobilisation des divers organismes intéressés refléteront les mesures précises que nous envisageons. Notre objectif est clair et je suis convaincu que nous l'atteindrons.

Pour l'instant, il faut donner suite aux mesures fiscales que j'ai présentées à la Chambre en juin. L'abolition de la taxe de vente sur

l'outillage et l'équipement de production est une mesure importante qui devrait contribuer à diminuer le coût de production, et les investissements au titre de cet outillage et de cet équipement sont, en fait, un objectif prioritaire. L'abolition de la taxe de vente sur les médicaments n'entraîne pas une perte importante de revenus et fait partie d'un plan précis pour faire baisser le coût des médicaments au Canada. Il devrait démarrer maintenant.

Je voudrais maintenant parler de la négociation Kennedy, monsieur l'Orateur. La Chambre se souvient que je n'ai pas pu, lors du débat sur cette question, présenter les commentaires du ministre des Finances.

Tout d'abord, je pourrais commencer par indiquer la portée des réductions du tarif douanier. Au cours de la négociation Kennedy, le Canada a offert des concessions équivalentes, au point de vue de leurs répercussions à celles que lui ont offertes les autres participants. Les concessions canadiennes couvrent environ 2.5 milliards de dollars en importations, dont près de deux milliards viennent des États-Unis. Sur ces importations, nous réduisons l'incidence moyenne de notre tarif de 25 p. 100 environ. Ces réductions touchent pratiquement tous les secteurs du tarif canadien. La portée même de ces négociations nous a heureusement obligés, tout comme nos partenaires commerciaux, à envisager des réductions sur presque chaque article.

A l'exception d'un petit nombre d'industries dont celles des textiles et de la chaussure, les droits de douane supérieurs à 20 p. 100, *ad valorem*, seront maintenant exceptionnels. Les producteurs ainsi protégés devraient reconnaître qu'ils sont spécialement favorisés. On a pris ces mesures car des réductions plus importantes créeraient, de toute évidence, des problèmes insolubles de concurrence à l'importation et le fardeau de l'ajustement serait injustement réparti. Ou encore, les autres pays n'offraient pas de réductions intéressantes sur ces produits.

• (4.00 p.m.)

Les droits de douane sur les produits finis seront en général de 17½ p. 100 à 20 p. 100, comparativement aux taux actuels de 23½ p. 100 à 25 p. 100. Les droits qui frapperont les machines de production et les autres formes d'outillage des fabricants seront en général de 15 p. 100, et une nouvelle méthode sera établie qui exemptera les Canadiens des droits pertinents aux machines de ce genre qu'ils ne peuvent se procurer au pays même. Quant aux produits intermédiaires, les taux seront de 15 p. 100 ou graduellement plus bas, tandis que nombre des matériaux de base entreront en franchise ou presque.